

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 02 décembre 2021*

### **Hospitalisation à domicile : Olivier Véran lance la première feuille de route stratégique nationale pour soutenir son développement**

Devant les acteurs réunis ce mercredi 1er décembre 2021, aux Universités d'hiver de la FNEHAD, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté la feuille de route stratégique nationale 2021-2026 pour l'hospitalisation à domicile (HAD).

A partir de priorités partagées et autour de sept leviers de développement identifiés pour les cinq prochaines années, cette ambition collective marque ainsi l'engagement sans précédent du gouvernement pour cette alternative au « tout-hospitalisation », dont les bénéfices ne sont plus à démontrer tant pour les équipes médicales et soignantes que pour les patients et usagers, y compris dans le contexte actuel de crise sanitaire. Elle marque aussi celui du ministère à travers la direction générale de l'offre de soins qui a piloté la démarche et de l'ensemble de ses partenaires institutionnels : assurance maladie, fédérations hospitalières, conseils nationaux des professionnels de santé, agences régionales de santé

**(ARS), Union nationale des professionnels et usagers, représentés par France assos santé.**

**Cela, autour d'un objectif fort : accroître le recours à l'HAD en réduisant son déficit de visibilité et en renforçant son attractivité vis-à-vis des professionnels de santé (hospitaliers comme libéraux), médico-sociaux et sociaux.**

En effet, malgré une réelle dynamique d'activité qui s'est traduite par une croissance de 52% du nombre de ses journées depuis 2013, il reste encore du chemin à parcourir pour donner toute sa place à l'hospitalisation à domicile, en raison essentiellement d'un recours trop systématique à l'hébergement hospitalier et d'une méconnaissance de ses prescripteurs éventuels sur les modes de prise en charge.

Pourtant, l'essor de l'exercice coordonné entre professionnels, l'aspiration de nos aînés à être maintenus à leur domicile ou encore le rôle formidable de substitution tenu par l'HAD depuis le début de la crise sanitaire représentent de réelles opportunités pour en accélérer la croissance.

C'est pourquoi les sept axes de la feuille de route stratégique nationale sont déclinés en leviers et actions concrètes à même d'impliquer l'ensemble des décideurs concernés, en proximité et dans les territoires :

- améliorer la connaissance de l'HAD et l'attractivité de cette activité
- renforcer la place des HAD dans l'organisation territoriale sanitaire
- développer l'articulation entre l'HAD et le secteur social et médico-social et renforcer son rôle dans les parcours des personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité
- renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge en HAD
- faire de la e-santé et du numérique un levier de la diversification des prises en charge
- permettre au patient et à ses aidants d'être acteurs dans le parcours en HAD
- développer la recherche et l'innovation en HAD.

Le développement de l'hospitalisation à domicile s'accompagnera d'une réforme des autorisations pour faire de l'HAD une activité de soin à part entière, ainsi que d'une révision de sa classification et de son modèle de financement. Sur le terrain, le déploiement des actions par les établissements d'HAD devra satisfaire pleinement à leurs

missions, à savoir donner à chacun, y compris aux populations isolées et démunies, le droit à bénéficier d'une hospitalisation à domicile et respecter la responsabilité de tout établissement de santé de garantir la qualité et la sécurité des soins délivrés aux patients.

Un comité national de suivi associant l'ensemble des parties prenantes sera mis en place sous peu pour mesurer l'avancée opérationnelle des actions prévues dans la feuille de route. Pour Olivier Véran, « cette feuille de route pour le devenir de l'HAD trouve pleinement sa place parmi les réformes en cours et à venir. Au-delà de cette perspective refondatrice, elle entend également intégrer les futurs progrès thérapeutiques et technologiques et faire du domicile un véritable lieu de soins, y compris pour les prises en charge complexes ».

**Contact presse :**

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

**Service presse d'Olivier Véran :**

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)